

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PRATIQUE ET TECHNIQUE DE L'ACTIVITE			
Code	PAEG1B83ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de permettre à l'étudiant de faire les liens entre les cours théoriques et pratiques en ce qui concerne l'occupation humaine de l'individu sain en interaction avec ses développements et ses environnements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de la formation, l'étudiant sera capable:

- (1) d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent l'occupation humaine influençant ainsi sa participation sociale;
- (2) d'identifier, d'expliquer et de réaliser les habiletés motrices, gestuelles et de la communication qui sous-tendent le développement occupationnel individuel;
- (3) de comprendre les dimensions micro-, méso- et macro-environnementales comme facteurs extrinsèques soutenant l'occupation humaine;
- (4) de comprendre et d'expliquer les rapports unissant les concepts d'anthropométrie et d'environnement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B83ERGA Pratique et technique de l'activité 1

48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B83ERGA Pratique et technique de l'activité 1

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratique et technique de l'activité 1			
Code	16_PAEG1B83ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Lors de cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) aura l'occasion d'explorer et d'analyser des domaines plus précis de l'occupation humaine: les activités de la vie quotidienne, le jeux et les activités professionnelles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de la formation, l'étudiant sera capable:

- (1) d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent l'occupation humaine;(C4.1)
- (2) d'identifier, d'expliquer et de réaliser les habiletés motrices, gestuelles et de la communication qui sous-tendent le développement occupationnel individuel,(C1.3./ C4.1 /C6.2)
- (3) de comprendre les dimensions micro-, méso- et macro-environnementales comme facteurs extrinsèques soutenant l'occupation humaine;(C1.3/ C4.1)
- (4) de comprendre et d'expliquer les rapports unissant les concepts d'anthropométrie et d'environnement.(C1.3/ C4.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

En parallèle avec d'autres activités d'apprentissages, les étudiants vont avoir l'occasion de découvrir et d'analyser les

occupations humaines, piliers de l'intervention ergothérapique.

- Analyse occupationnelle
- Analyse d'activité
- Analyse professionnelle - ESAP
- Analyse ludique

Démarches d'apprentissage

Au premier quadrimestre, l'étudiant(e) pourra analyser une activité occupationnelle liée aux soins personnels chez une personne selon des tranches d'âge bien défini (5, 12, 20, 40, 60, 80 ans).

Au deuxième quadrimestre, l'étudiant(e) explorera le domaine du jeu et des activités professionnelles. La théorie d'ESAP sera vue en classe et les étudiants devront analyser une situation professionnelle sur le terrain.

En dernier lieu, des jeux seront analysés et adaptés en classe.

Un dossier imprimé sera à rendre en fin de chaque partie sauf pour l'activité ludique.

Une présentation orale sera demandée pour l'analyse des soins personnels et pour l'analyse ludique. De ce fait, le support papier PPT sera à rendre à l'enseignant.

Dispositifs d'aide à la réussite

Remis à l'étudiant :

- des grilles de cotation du travail journalier ainsi que du dossier final ;
- du canevas du dossier.

Disponibilité des enseignants aux questionnements des étudiants lors des séances de travail en petits groupes.

Ouvrages de référence

S. MEYER, « De l'activité à la participation » ; Ed De Boeck , Collection Ergothérapie Solal, mars 2013, 288 PPh

CIF

ESAP

E. TOWNSEND, H. POLATAJKO, Habilité à l'occupation Deuxième édition, CAOT Publications ACE, pp487, Ottawa 2013

Supports

PPT qui servent de notes de cours + Tous les documents nécessaires sur la plateforme Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Des travaux de groupe seront demandés aux étudiants

- une analyse occupationnelle liée aux soins personnels avec une présentation orale et un support PPT
- une analyse des activités professionnelles selon ESAP
- une adaptation d'un jeu avec une présentation orale et un support PPT

Intervenants: Albergoni Sabrina, Goube Valérie, Plumet Bruno, Terrana Gwendoline, Watticant Joëlle.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Évc	20	Évc	20	Évc	40
Période d'évaluation	Evo	30	Exo	30	Exo	60

Évc = Évaluation continue, Evo = Évaluation orale, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont : Albergoni Sabrina, Goube Valérie, Plumet Bruno, Terrana Gwendoline, Watticant Joëlle.

L'évaluation orale de Q1 et Q2 a lieu hors session. La note d'évaluation continue du Q1 et Q2 est directement reconduite au Q3 et n'est pas rémédiable (la note d'évaluation continue du Q3 est égale à la moyenne de l'évaluation continue du Q1 et Q2).

Un(e) étudiant(e) qui a un taux supérieur à 20% d'absence injustifiée peut se voir refuser l'accès à l'évaluation orale. Dans ce cas, l'étudiant(e) se verra interrogé(e) sur la matière non évaluée lors de la session suivante en plus des modalités d'évaluations de la session en cours.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).